



Jean-Luc DUPONT,  
Président du SIEIL

## EneRSIEIL, concentré d'énergie

**E**n décidant de créer la société d'économie mixte EneRSIEIL, les délégués des communes d'Indre-et-Loire ont posé un acte fondateur qui fera date dans l'histoire du Syndicat. Pour la première fois, le SIEIL se dote d'une structure juridique de droit privé, qui lui procure souplesse et réactivité, facilitant le montage de partenariats avec des opérateurs privés. En même temps, EneRSIEIL étant détenu par le Syndicat à hauteur de 81 %, la SAEML\* ne saurait perdre de vue la mission de service public que le SIEIL continue naturellement d'assumer au travers d'elle.

**EneRSIEIL a pour vocation de développer la production d'énergies renouvelables, en jouant le rôle d'interface entre les porteurs de projets et les opérateurs capables de les mettre en œuvre. Ces projets, multiples, présentent un intérêt triple. Ils permettent au SIEIL d'apporter sa pierre au mix énergétique, vers lequel, inéluctablement, la France se dirige.**

C'est en ce sens d'ailleurs que le préfet a confié au Syndicat la mission de porter plusieurs dossiers dans le cadre du plan départemental de croissance verte lancé en 2010. De plus, la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables va soulager localement nos réseaux, ce qui permettra à l'avenir de limiter les renforcements et renouvellements de lignes. Enfin, c'est, pour le tissu économique tourangeau, de réelles opportunités de développement. Avec en bandoulière plusieurs projets concrets d'envergure, EneRSIEIL peut envisager l'avenir avec optimisme.



# Entre **SIEIL**

Août 2012

N°12

## & terre

### DÉVELOPPEMENT DURABLE **LE SIEIL CRÉE EneRSIEIL**

**Comment conjuguer rentabilité économique et respect de l'intérêt général ? En recourant à une société d'économie mixte. Le SIEIL a franchi le pas en créant EneRSIEIL, pour développer les énergies renouvelables en Touraine.**

**L**e SIEIL assiste aujourd'hui à l'émergence de projets locaux de développement des énergies renouvelables. Il constate en même temps que leurs porteurs manquent de moyens pour les concrétiser. Expertise technique, montage administratif, gestion des aspects juridiques, constituent autant de facettes inhérentes aux projets, difficiles à prendre en charge pour des acteurs qui ne sont pas spécialistes de ces questions. Parallèlement, le SIEIL a pris de son côté des engagements dans le cadre du plan départemental de croissance verte, lancé en septembre 2010 par le préfet d'Indre-et-Loire. Trois projets ont été retenus : la mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques, de stations de distribution de GNV (pour véhicules roulant au gaz), l'étude des potentialités hydroélectriques en Touraine.

#### **S'affranchir des lourdeurs administratives**

Pour le montage des projets innovants sur les énergies renouvelables, le SIEIL a rapidement pris conscience que son pouvoir d'action était entravé par les procédures administratives auxquelles il est tenu de se conformer en tant qu'EPCI\*. Ainsi, chaque fois que le Syndicat veut faire appel à un concours extérieur, il lui faut lancer une procédure de marché public, toujours longue, et parfois infructueuse au final. Il fallait trouver le moyen de pouvoir traiter en direct avec des opérateurs privés. C'est ce qu'autorise toute société de droit privé. Encore fallait-il que le SIEIL garde le contrôle de cette entité. De la combinaison de ces exigences est née la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) "EneRSIEIL", le 26 mars 2012. Ses statuts en précisent l'objet : "d'une part l'aménagement et l'exploitation de moyens de production décentralisée, et, d'autre part, la promotion de la maîtrise de la demande d'énergie".

EneRSIEIL est détenue à 81 % par le SIEIL. Parmi les autres actionnaires, figurent principalement deux partenaires historiques du Syndicat, Soréglises (10 %) et Sergies (5 %), émanations du syndicat d'électricité de la Vienne.

#### **Des projets multiples**

Les services du SIEIL étudient actuellement plusieurs projets susceptibles d'être développés par EneRSIEIL. Parmi eux, un projet de cogénération prend forme à Descartes, en lien avec une entreprise locale. Il permettra de produire l'électricité dont elle a besoin pour fonctionner (le surplus rejoindra le réseau public).

Un autre projet est désormais en voie de concrétisation :

l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de 20 écoles pilotes dans le département. Côté hydroélectricité, après l'étude de faisabilité réalisée par l'université François Rabelais, deux sites sont aujourd'hui examinés, à Savonnières et Descartes.

Sont également à l'étude plusieurs projets de méthanisation (production de biogaz à partir de la dégradation de déchets organiques), à Courcoué et Avoine notamment.



*EneRSIEIL va donner vie aux initiatives locales pour développer les énergies renouvelables.*

## LE MÉDIATEUR NATIONAL DE L'ÉNERGIE INFORME, CONSEILLE, PROTÈGE



*"Le marché de l'énergie est devenu d'une complexité déroutante pour les consommateurs" a reconnu Stéphane Mialot, représentant du Médiateur national de l'énergie, en visite au SIEIL le 22 mai dernier.*

En mai 2012, le SIEIL a accueilli Stéphane Mialot, Directeur des services du Médiateur national de l'énergie (MNE), avec les représentants des associations de consommateurs locales (réunis en CCSPL\*). Les missions du MNE ont été rappelées : recommander des solutions aux litiges entre consommateurs et fournisseurs d'énergie ; informer les consommateurs sur leurs droits.

Créé en même temps que l'ouverture à la concurrence des marchés du gaz et de l'électricité (2007), le MNE est une autorité administrative indépendante, financée par les consommateurs au travers d'une contribution perçue sur les factures d'électricité. Ce service est ouvert aux particuliers et petits professionnels.

### Connaître vos démarches et vos droits :

- [www.énergie-info.fr](http://www.energie-info.fr)
- n°Vert : 0 800 112 212

### Comment saisir le médiateur ?

1. Envoyer une réclamation écrite au fournisseur d'énergie.
2. En l'absence de réponse ou en cas de réponse insatisfaisante dans un délai de deux mois, soumettre le litige au MNE\*, dossier à l'appui, sous deux mois, accompagné d'un formulaire de saisine. Le SIEIL peut aider à constituer ce dossier (cf. convention 2011 FNCCR\*/MNE).
3. Le MNE émet une recommandation écrite, fondée sur une analyse juridique et technique approfondie, non contraignante mais assortie d'une obligation de réponse du fournisseur dans les deux mois.
4. Si le fournisseur ne suit pas les recommandations du MNE, le consommateur peut saisir la justice, muni du dossier monté par le MNE, dont la position est en général suivie par les tribunaux.

## LE SIEIL VEUT PROMOUVOIR LA VOITURE ÉLECTRIQUE

En écho au Grenelle de l'environnement (2007), le préfet d'Indre-et-Loire a lancé, en 2010, le plan d'action départemental Croissance verte, qui met en œuvre les orientations environnementales prises au niveau national. Le plan départemental soutient plusieurs projets du SIEIL sur les énergies renouvelables, parmi lesquels figure la mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques.

En 2011, le SIEIL a réalisé une enquête auprès des communes d'Indre-et-Loire afin d'évaluer leur adhésion à un tel projet.

Résultat : une commune sur trois s'est déclarée favorable au développement d'infrastructures de recharge sur son territoire.

Pour leurs projets, les communes peuvent obtenir des aides, au titre de la DETR\* (contacter la préfecture au 0 821 80 30 37), ainsi qu'à l'heure du SIEIL, qui a décidé en 2012 d'augmenter sensiblement le montant des fonds de concours octroyés pour l'achat de véhicules électriques (voir ci-contre le tableau récapitulatif).



*Un tour de piste en voiture de sport électrique, c'est séduisant, mais le Président Dupont entend bien transformer l'essai, en posant les bases d'un futur réseau de bornes de recharge sur les routes de Touraine.*

### ● Fonds de concours SIEIL pour l'achat de véhicules électriques

Nature du fonds de concours SIEIL	Fonds de concours SIEIL
Vélo électrique	350 €
Voiture ou véhicule utilitaire électrique	3 500 €

#### En pratique :

- Un devis signé par le maire
- Une délibération du conseil municipal sollicitant l'aide du SIEIL
- Demande examinée par la commission Environnement, puis soumise à l'approbation du Bureau du SIEIL

## Le saviez-vous ?

- ✓ En juin 2012, le SIEIL a souhaité s'associer, avec la préfecture d'Indre-et-Loire, à deux journées techniques consacrées aux systèmes de bornes de recharge de véhicules électriques (VE), organisées sur le circuit de kart de Villeperdue. Proposées par Deltadis, représentant local de DBT CEV, leader mondial sur ce créneau, ces journées ont permis à quelque 80 élus et représentants des communes de se familiariser avec les paramètres techniques clef et de mieux comprendre les enjeux de ce marché. Dans ce domaine en effet, tout reste à construire et l'apport d'informations est aujourd'hui essentiel pour orienter les choix futurs. Parmi les solutions techniques existantes, **deux critères sont primordiaux : l'interopérabilité et l'évolutivité**. Autrement dit, il faut que la borne installée puisse recharger 100 % des véhicules électriques et accepte des évolutions futures. Les enjeux sont significatifs : les véhicules électriques pourraient représenter 10 % du parc automobile français à l'horizon 2020.

## ECLAIRAGE PUBLIC

# PROFITEZ DES LUMIÈRES DU SIEIL

Les communes du département savent qu'elles ont désormais la possibilité de confier au SIEIL la gestion complète de leur parc d'éclairage public. Le service dédié du SIEIL est aujourd'hui parfaitement opérationnel. Dernier outil mis en place : un logiciel de maintenance des réseaux, permettant aux communes de déclencher un dépannage en quelques clics.

**L**e système a été rodé par les agents du SIEIL pendant plusieurs mois. Des sessions de formation ont été organisées pour apprendre aux communes adhérentes à la compétence, ainsi qu'aux entreprises, le fonctionnement du logiciel. Au 1<sup>er</sup> juin 2012, le SIEIL lançait officiellement le système de maintenance des parcs d'éclairage public assisté par ordinateur. De quoi s'agit-il ? En cas de panne sur le réseau, la commune alerte l'entreprise de maintenance retenue par le Syndicat sur sa zone géographique via un logiciel spécifique. Cet outil lui permet de qualifier le type de problème rencontré, ce

qui génère automatiquement sur l'écran de l'entreprise ad hoc un délai d'intervention. L'entreprise doit alors indiquer en retour une date précise pour le dépannage. Le jour J, le technicien saisit tous les éléments relatifs à l'intervention (matériel concerné, code travaux...).

Le service Eclairage Public du SIEIL est tenu informé de ces opérations via le même logiciel. Il est donc en mesure de contrôler que tout se déroule conformément au cahier des charges pré-établi avec l'entreprise de maintenance. En cas d'urgence (accident ou événement mettant en cause la sécurité des personnes et des biens), la commune joint l'entreprise par téléphone, et c'est l'entreprise qui se charge de l'enregistrement informatique de l'événement. Dans ces circonstances exceptionnelles, elle a trois heures pour sécuriser le site.



Luminaires nouvelle génération : éclairage optimisé, facture d'électricité allégée (ici, à Chambray-lès-Tours, avenue des Platanes).

## ABC DU TRANSFERT DE COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

**Préalable :** audit du parc d'éclairage public, suivi de l'engagement des travaux de sécurisation préconisés.

### Prise en charge de la maintenance et des travaux neufs

Les procédures de marchés publics sont gérées par le SIEIL, qui devient responsable du réseau d'éclairage public de la commune. Cependant, les travaux à réaliser, les choix esthétiques, ne peuvent être décidés sans l'accord de la commune.

- Maintenance : préventive et curative, par une entreprise dédiée, dans des conditions pré-établies, via un logiciel spécifique (formation prévue), et sous le contrôle du SIEIL.
- Travaux neufs : extension, redéfinition, équipements innovants, rénovation... Contrôle technique des installations par un organisme agréé.

### Coût du transfert

- Frais généraux : 0,40 € HT par habitant et par an.
- Maintenance : autour de 16,50 € HT par point lumineux et par an.

### Avantages travaux neufs

Quel que soit le montant des travaux neufs, les fonds de concours du SIEIL sont majorés. Pour les devis inférieurs à 5 000 €, le SIEIL règle 70 % de la facture et 50 % pour ceux compris entre 5 000 et 10 000 € (soit la majorité des dossiers enregistrés).

### Aspects juridiques et comptables

Une convention entre la commune et le SIEIL définit les modalités de mise à disposition du parc d'éclairage public (EP).

- Le patrimoine d'EP existant lors du transfert doit faire l'objet d'une évaluation comptable.
- La commune reste propriétaire du réseau d'EP existant au moment du transfert de compétence. Toute installation ultérieurement créée par le SIEIL appartient au Syndicat.
- La compétence EP transférée au SIEIL ne peut être reprise par la commune avant 5 ans.
- En cas de reprise de la compétence, la commune rembourse au SIEIL la partie des investissements non amortie.

## Flash infos

> La campagne d'audits d'EP\* proposés par le SIEIL depuis 2008 touche à sa fin (plus que trois communes à auditer). Le Syndicat souhaitait recenser l'ensemble du parc départemental pour la fin de l'actuel mandat: objectif atteint !

> Pour les communes ayant transféré leur compétence, le Comité syndical a décidé de lancer un appel d'offres pour le marché spécifique des illuminations festives (location, pose et dépose, maintenance du matériel). Un étudiant stagiaire au SIEIL achève actuellement un travail préalable de recensement.



Les communes adhérentes à la compétence EP\* veulent préserver la magie de Noël tout en recourant à des équipements performants.

> Cet automne, une petite flotte de vélos électriques aux couleurs du SIEIL sillonnnera les rues des communes adhérentes à la compétence EP\* pour apposer une étiquette d'identification sur chaque point lumineux. Une opération simple et utile, pour disposer d'un repérage unique des luminaires.

> La décision d'une commune d'éteindre son éclairage public de nuit, afin de réaliser des économies, modifie les règles de circulation. En conséquence, elle doit en principe faire l'objet d'une délibération du conseil municipal, suivie d'un arrêté de circulation.

## Une expertise reconnue

Pascal Bouchet, responsable du service Eclairage Public du SIEIL, a participé à une table ronde du salon EDILE Centre en juin dernier (rendez-vous régional des élus et agents, fournisseurs des services publics locaux). Déjà actif au sein de l'AFNOR\* et de l'AFE\*, il confirme ainsi la reconnaissance de l'expertise du SIEIL dans le domaine de l'éclairage public.

# INFOS EN BREF

**Pôle Energie Centre.** Jean-Luc Dupont a été élu président du "Pôle Energie Centre" (PEC) pour l'année 2012. Cette entente formée entre les syndicats d'énergie de la région Centre en 2009 vise à renforcer le rôle des autorités concédantes dans le service public de la distribution d'énergies. Partage d'expériences, mise en commun des données de contrôle des concessionnaires : le PEC donne à l'action des syndicats une portée plus large. Premier regroupement du genre en France, il a déjà inspiré la création de plusieurs autres pôles énergie.

**Hydroélectricité.** Dans le cadre du plan d'action départemental Croissance verte, le SIEIL a commandé à l'université de Tours une étude sur le potentiel hydroélectrique du département. Puis, il a confié à un étudiant stagiaire de Polytech Tours, ayant participé à l'étude initiale, le soin de piloter un projet d'installation de microcentrale sur le barrage de Savonnières. Ce projet est actuellement examiné par un cabinet d'études, chargé en particulier d'estimer sa rentabilité économique.

**Le nouveau CAS FACÉ.** Le changement de statut du FACÉ\*, devenu le CAS\* FACÉ "Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale", s'accompagne d'une modification des règles de gestion de ce fonds. Avant, les syndicats d'énergie recevaient l'enveloppe du FACÉ, réalisaient les travaux d'électricité, puis en rendaient compte. Désormais, c'est l'Etat qui gère ce fonds. Les syndicats doivent annoncer en amont les investissements envisagés et ne peuvent les engager qu'une fois les crédits du FACÉ débloqués. Résultat : les travaux sont aujourd'hui différés dans le temps. Pour 2012, les programmes de travaux subventionnés par le CAS FACÉ enregistrent une baisse de - 1,91 %. A noter que l'effort financier portant sur la résorption des fils nus est maintenu, voire bonifié.

## GLOSSAIRE

**AFE :** Association française de l'éclairage

**AFNOR :** Association française de normalisation

**CAS :** Compte d'affectation spéciale

**CCSPL :** Commission consultative des services publics locaux

**DETR :** Dotation d'équipement des territoires ruraux

**EP :** Eclairage public

**EPCI :** Etablissement public de coopération intercommunale

**FACÉ :** Fonds d'amortissement des charges d'électrification

**FNCCR :** Fédération nationale des collectivités concédantes et régies

**MNE :** Médiateur national de l'énergie

**PEC :** Pôle Energie Centre

**SAEML :** Société anonyme d'économie mixte locale

**VE :** Véhicule électrique

## Agenda des réunions

### Les comités syndicaux

ont lieu à l'Espace Malraux de Joué-lès-Tours

**Mardi 23 octobre 2012 :** Débat d'orientation budgétaire et Comité syndical - 14h30 et 15h30

**Mardi 18 décembre 2012 :** 9h30



## Le Bureau du SIEIL

- Jean-Luc DUPONT : Président
  - Fabrice BOIGARD : 1<sup>er</sup> Vice-président, en charge des finances
  - Catherine CÔME : Vice-présidente, en charge des questions sociales et de la communication
  - Marie-Line MOROY : Vice-présidente, en charge de l'environnement
  - Michel GASIOROWSKI : Vice-président, en charge du gaz
  - Jacky GRELAUD : Vice-président, en charge de l'électricité
  - Gérard MARTELLIERE : Vice-président, en charge du gaz
  - Jackie MATHEVET : Vice-président, en charge de l'éclairage public et de la cartographie
  - Antoine TRYSTRAM : Vice-président, en charge de l'électricité
- Et Marie-José DUBOËL,  
Francis BAISSON, René BOUDIN,  
Alain BOUIN, Alain ESNAULT,  
Patrick GOJON, André GUYOMARCH,  
Pierre LEYROLLES, Jean-Paul LORILLARD,  
Ludovic MARTINS, Jean-Gérard PAUMIER,  
Michel VERDIER, membres du Bureau.



Le barrage de Savonnières, site potentiel pour la production locale d'hydroélectricité.

## L'équipe du SIEIL compte trois nouveaux agents en 2012.

De gauche à droite :

Pascal BALPE, Directeur des services techniques,  
Eric RIVAL, Technicien du service EP\*,  
Maï-Anne TRAN, Chargée de communication



## Quoi de neuf sur www.sieil37.fr ?

Une réflexion est en cours pour repenser le site internet du SIEIL. Quelques nouveautés en attendant...

- Organigramme 2012 du SIEIL
- Cartes des collectivités adhérentes au Gaz et à l'Eclairage Public : onglet Activités, cliquer sur Gaz ou Eclairage Public, puis, dans le texte, sur les liens "carte"
- Notes synthétiques sur l'activité du SIEIL : onglet Publications
- Communiqués de presse : onglet Publications
- Lien vers le site du PEC\* : cliquer sur le logo PEC en page d'accueil

La Lettre d'information Entre SIEIL et Terre est éditée par le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire : 12-14 rue Blaise Pascal - BP 51314 - 37013 TOURS CEDEX 1 Tél. : 02 47 31 68 68 - Télécopie : 02 47 05 81 21 Courriel : sieil@sieil37.fr - Internet : www.sieil37.fr

Directeur de la publication : Jean-Luc DUPONT  
Responsable de rédaction : Dominique MENARD  
Conception + réalisation : PROJECTIL - 02 47 20 40 00  
N°ISSN 1950 - 3350